



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal no 51 relatif à la modification des heures de fermeture des commerces le vendredi et le samedi

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Situation actuelle

Selon le règlement actuel, adopté en 2004, sur les jours et les heures de fermeture des magasins, la situation est la suivante:

	Vendredi	Samedi
Centre commercial avec alimentation	20h00	17h00
Centre commercial sans alimentation	20h00	17h00
Epicerie, primeurs, alimentations à caractère familial, laiterie	22h00	22h00
Boulangerie, pâtisserie, confiserie	22h00	22h00
Traiteurs - livraison à domicile	24h00	24h00
Salon de coiffure, de beauté	20h00	17h00
Pharmacies	20h00	17h00
Droguerie	20h00	17h00
Fleuriste	20h00	17h00
Tabacs - journaux	20h00	17h00
Bijouterie - horlogerie	20h00	17h00
Boutique vêtements - chaussures - cadeaux - maroquinerie	20h00	17h00
TV - radio - DVD - vidéo - club	20h00	17h00
Electroménager	20h00	17h00
Agence de voyages	20h00	17h00
Motos, scooters, cycles	20h00	17h00
Librairie - papeterie	20h00	17h00
Boucherie	20h00	17h00
Commerce de vins	20h00	17h00
Opticien	20h00	17h00

Proposition de la municipalité

La mode de vie évolue et la tendance actuelle est de favoriser les magasins de proximité pour permettre aux clients de se rendre dans des magasins proches de leur domicile plutôt

que de se déplacer dans de grands centres commerciaux.

Ainsi, nous nous trouvons actuellement dans une situation où l'ouverture du vendredi est trop importante, la dernière heure est d'ailleurs peut fréquentée suivant les commerces, et celle du samedi trop restreinte. En effet, le samedi, les magasins d'alimentation doivent refuser de la clientèle pour respecter les horaires

Au vu de ce qui précède, la municipalité souhaite apporter un peu de souplesse à ce règlement en effectuant un transfert d'une heure entre le vendredi et le samedi afin d'obtenir les heures de fermeture suivantes:

Vendredi	Samedi
19h00	18h00

Cette solution permettra:

- d'adapter le règlement au contexte actuel;
- de répondre favorablement à la requête du Garden center Schilliger car l'heure de fermeture à 17h00 en période printanière et estivale est pénalisante et elle n'est pas comprise par la clientèle;
- De tendre vers un équilibre des heures de fermeture sur les 6 jours ouvrables de la semaine.

Avant d'élaborer le présent préavis, la municipalité a requis l'avis de l' ACG (association des commerçants de Gland), de la COOP et de la MIGROS qui sont favorables.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu
- le préavis municipal no 51 relatif à la modification des heures de fermeture des commerces le vendredi et le samedi;
- ouï
- le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- I. - d'approuver la modification des heures de fermeture des commerces le vendredi et le samedi comme suit:
 - le vendredi à 19h00 en lieu et place de 20h00.
 - le samedi à 18h00 en lieu et place de 17h00.

- II. - de transmettre la modification de l'annexe du règlement sur les jours et les heures d'ouverture et de fermeture des magasins du 3 novembre 2004 pour approbation par le Département de l'Intérieur;

- III. - de fixer l'entrée en vigueur de cette modification dès sa ratification par le Département de l'Intérieur.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny

D. Gaiani

Personne responsable : M. Gérald Cretegny, syndic

Gland, le 13 juin 2008.